

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

POURSUITES CONTRE M. WILSON

Dès le début de la séance d'hier, M. Ma-
zeau, ministre de la justice, dépose sur le
bureau une demande en autorisation de pour-
suites « contre un député ». On comprend
qu'il s'agit de M. Wilson. Le renvoi aux bu-
reaux est immédiatement voté.

Le président donne alors lecture de la
demande d'interpellation qui lui a été remise
par MM. de la Martinière, Sevaistre, A. de
Cassagnac :

« Monsieur le président, nous demandons
à interpellier le gouvernement sur son attitude
à l'égard de M. le préfet de police. Les faits
qui ont ému l'opinion publique n'étaient pas
ignorés du gouvernement. Le discours du
président du conseil dans la séance du 5
novembre, les révélations spontanément ap-
portées à la commission d'enquête par M. le
garde des sceaux ne laissent aucun doute
sur ce point. Des résolutions énergiques
s'imposaient au gouvernement. Elles n'ont
pas été prises. Le pays les attend. »

M. de la Martinière monte à la tribune
pour développer son interpellation. Aussitôt
le ministre de l'intérieur annonce qu'il vient
de remplacer à la préfecture de police M.
Gragnon par M. Bourgeois, directeur des
affaires départementales au ministère de
l'intérieur.

Satisfaction étant accordée à l'opinion,
l'honorable député de la droite déclare relin-
qu岸 son interpellation.

Le choix de M. Bourgeois est fort discuté.
On considère que les attaches radicales de
cet ancien secrétaire général de la préfec-
ture sont une preuve de la condescendance
du ministère à l'égard de l'extrême-gauche ;
M. Rouvier éprouve le besoin de ménager
M. Clémenceau et ses amis.

La séance a été suspendue afin que les
bureaux puissent procéder à l'élection des

commissaires chargés de discuter la de-
mande d'autorisation de poursuites.

Les commissaires sont : MM. Saint-
Romme, Delestable, Chantagrel, Achard,
Hippolyte Faure, Thévenet, Gaillard (Vau-
cluse), Wickersheimer, Noël Parfait, Mau-
rice Faure, docteur Gadaud.

Dans presque tous les bureaux, les com-
missaires ont été nommés à l'unanimité ;
ils sont tous favorables à l'autorisation de
poursuites ; ils rédigent leur rapport qui sera
déposé à la reprise de la séance.

M. Achard est rapporteur.

L'entr'acte n'en finit plus. Les spectateurs
entassés dans les tribunes se morfondent
devant les bancs vides.

A quatre heures trente-cinq minutes, M.
Floquet remonte au fauteuil présidentiel ;
les bancs des députés se garnissent lente-
ment.

M. Achard a la parole. Il commence la
lecture de son rapport dans lequel est inter-
calé le texte de la demande en autorisation
de poursuites.

Arrivé à ce document, M. Achard se
plaint du mauvais état de ses « cordes vo-
cales » comme s'il voulait se dispenser de le
lire.

La Droite insiste pour recevoir commu-
nication verbale de cette pièce intéressante.

Après bien des simagrées, le rapporteur
se décide à se faire suppléer par M. Maurice
Faure, à qui il pesse la copie.

Le rapport met en cause M. Wilson
comme « complice » de soustraction frau-
duleuse, de détournement, de suppression
de pièces appartenant à un dossier judi-
ciaire.

Les articles du Code pénal visés sont les
articles 173 379 et suivants.

Des rumeurs ont parfois interrompu la
lecture du rapport.

M. Achard donne quelques explications
sur les travaux de la commission, puis la
Chambre prononce l'urgence et la discussion
immédiate.

M. Goblet vient alors déclarer qu'il n'y a
pas, à son avis, dans les faits reprochés à
M. Wilson, des crimes ou délits caractéri-

sés, c'est pourquoi il s'abstiendra.

M. Millerand fait, de son côté, une décla-
ration opposée dans laquelle nous retrou-
vons un hymne à l'égalité républicaine de
tous les citoyens devant la loi.

C'est M. Rouvier et quantité de députés
républicains qui doivent rire dans leurs bar-
bes. Elle a mis du temps l'égalité républi-
caine pour s'apercevoir des petits trafics de
la Maison Grévy-Wilson et C^{ie}.

La demande en autorisation de
poursuites est ensuite mise aux
voix et votée par 527 voix contre
3.

Reste à savoir si la Chambre des mises en
accusation sera de l'avis de M. Goblet.

C'est évidemment sur elle que compte, à
cette heure, la bande wilsonienne.

Nous verrons si tout ce vertueux tapage
autour des scandales élyséens et ministé-
riels n'aboutira pas à une ordonnance de
non lieu.

REFUS DE COMPARUTION

Mandé téléphoniquement par la commis-
sion d'enquête, M. Wilson a répondu par un
refus catégorique, disant qu'il n'avait rien à
ajouter à ses précédentes explications.

On lit dans la Nation :

« Nous sommes en pleine crise révolu-
tionnaire.

« La présidence de la République est vir-
tuellement vacante ; le ministère, morale-
ment, n'est plus ; les administrations de la
justice et de la police sont en conflit et s'ef-
fondrent ; le Parlement va à la dérive ; la
province s'alarme ; tout s'écroule. »

Le National dit aussi :

« Nous touchons à une date historique et
qui restera comme bien douloureuse et bien
sombre dans les annales de la République
française. »

A L'ÉLYSÉE

Deux anciens présidents du conseil, l'un
sénateur et l'autre député, se sont rendus
avant-hier à l'Élysée sur le désir manifesté
par M. Grévy de s'entretenir avec eux.

M. Grévy leur a déclaré qu'aujourd'hui
il était convaincu qu'il n'était plus possible
de réagir contre « le complot tramé pour lui
enlever la présidence » ; qu'il se sentait atteint
dans ce qu'il avait de plus cher, sa famille,
et dans ce qu'il avait de plus sacré, l'hon-
neur qu'on osait mettre en doute. Dans
cette situation, il était décidé à se retirer. Il
leur demandait donc de se charger de re-
mettre au président du Sénat et au prési-
dent de la Chambre le message contenant
sa démission. Dans la pensée du Président
de la République, le sacrifice de sa haute
situation devait suffire à expier les fautes de
son gendre et par suite motiver à la Cham-
bre le rejet de la demande de poursuites. »

Comme on le voit, M. Grévy offrait une
espèce de compromission.

Les interlocuteurs du chef de l'État n'ont
pas cru, en présence de la douloureuse
émotion que manifestait M. Grévy, faire
aucune objection, et ils ont promis pure-
ment et simplement de s'acquitter de leur
mission. (Tablettes.)

COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Rouvier déclare que le préfet lui a
remis les rapports de police, mais pas le
dossier ; que le préfet, au sujet des lettres
Wilson, a dit qu'elles étaient insignifiantes.

M. Fallières dit qu'il couvre le préfet jus-
qu'au jour de la perquisition. En ce qui
concerne le reste, le ministre n'a rien vu.
Il n'a pas offert de compensation à M. Gra-
gnon.

M. Gragnon est introduit.

M. Crémieux : Avez-vous été sollicité de
remettre certaines lettres de M. Wilson à
quelqu'un ? Ces lettres ont-elles pu être
prises chez vous ? Quelle est votre opinion
sur la substitution ?

5. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Première partie.

IV

La veillée est allumée, le silence règne autour
de la malade ; on entend le bruit de sa respiration
inégale et précipitée. Tante Marie se tient au
chevet, prête à agir au moindre signe. La vil-
laine petite femme songe avec une indicible
tristesse à l'issue probable de cette fatale attaque.
Mina, immobile, enveloppée dans un coin de
rideau, passe une de ces heures terribles où, selon
l'expression énergique d'une femme d'esprit et de
cœur : « la griffe du tigre nous tient palpitants
sous son étreinte ». Elle se rappelle ses veilles
passées auprès du lit de son père... la même
pensée inexorable la poursuit, plus poignante
encore, car sa faculté de souffrir a grandi. Depuis
longtemps, il est vrai, l'affaiblissement de sa mère,
devenu visible, ne pouvait échapper complètement
à son regard ; mais comment s'arrêter à l'idée
désolante d'une séparation possible ? Elle ne le
pouvait pas... En outre, l'amour qui remplissait
son cœur n'avait rien enlevé à sa perspicacité

filiale ? Qui pourrait le dire ? Ah ! en ce moment,
tout ce qui n'a pas trait à la pâle figure qu'elle
contemple, disparaît.

Vers deux heures, la malade devint plus agitée,
des sons douloureux sortaient de ses lèvres, elle
portait souvent la main à la tête. Mina lui couvrit
le front de compresses sans cesse renouvelées qui
parurent la soulager un peu. Au petit jour, M^{me}
Brindes engagea la jeune fille à prendre quelques
instants de repos ; celle-ci s'y refusa. Voyant cela,
tante Marie alla préparer le déjeuner. Il fallut
insister pour faire avaler quelques cuillerées de
potage à la jeune fille. M^{me} Moser, arrivée sur les
entrefaites, lui demanda où elle trouverait la force
de supporter la fatigue si elle refusait de se nourrir.

La visite du médecin n'amena pas l'espérance ;
il constata que l'apoplexie avait fait des progrès
au lieu de s'arrêter.

La journée se passa dans l'anxiété, puis le soir
ramena la veillée lugubre.

Mina, marchant comme une ombre, appliquait
les compresses, donnait les potions, suivant, pour
le soulagement de la malade, les conseils de M^{me}
Moser, qui veillait à son tour. Tout autre sentiment
était sorti de son cœur, toute autre perception de
son esprit. Lorsque nous sommes sur le point de
perdre un être chéri, il semble que nous n'ayons
pas assez joui de sa présence. Nous aurions dû,
pensons-nous, l'aimer d'une manière exclusive,

sans nous distraire de lui un seul instant. Nous
intentons un procès à notre cœur, à notre vie
entière ; nos moindres torts prennent des propor-
tions formidables. Nous faisons à Dieu des pro-
messes insensées que, hélas ! nous ne tiendrons
pas. Nous passons sans cesse de l'épouvante à
l'espoir, luttant contre la mort de toutes les forces
de notre amour.

Ces angoisses, Mina les éprouva avec une inten-
sité particulière, grâce à sa nature passionnée.

Le lendemain, une amélioration parut se pro-
duire. M^{me} Klarz recouvra la parole. Par malheur,
la paralysie ne se fixait pas. On voulut profiter de
ce moment d'arrêt pour enlever la jeune fille à la
pensée fixe et désespérante qui l'absorbait, et
contre laquelle il était de toute nécessité de réagir.

— Ma pauvre enfant, lui dit M^{me} Moser, allez
donner une leçon, croyez-moi. Bien qu'avertie,
M^{me} Lavardin ne peut se passer longtemps de
maîtresse. Je resterai pendant votre absence. Vous
avez confiance en nous, n'est-ce pas ?

Mina se révolta d'abord ; on lui fit comprendre
que la maladie de sa pauvre mère pouvait se
prolonger, elle ne devait pas abandonner tout à
fait le travail, d'où lui venaient ses principales
ressources.

C'était dur, mais raisonnable ; elle obéit. Il
fallut parler, agir, paraître calme. Oh ! cruelles
nécessités de la vie !

Lorsqu'elle revint, le mieux continuait : la
malade la regarda et lui sourit. Mina s'agenouilla
près du lit et couvrit de baisers la petite main
décolorée qui reposait sur le drap.

Les jours suivants enlevèrent tout espoir ; non-
seulement l'apoplexie ne cérait pas, mais elle
augmentait. Cependant, M^{me} Klarz, bien qu'absor-
bée par la fièvre, conservait la plénitude de sa rai-
son. Les amis, toujours fidèles, se partageaient les
veilles. Jean accourait entre ses leçons et s'efforçait
de reconforter sa fiancée par de douces, de tendres
paroles ; mais sa voix même perdait une partie de
son empire sur ce cœur tout à l'amertume d'une
inexprimable découragement. Impossible d'obtenir
que la jeune fille se reposât ; elle perdait le som-
meil, mangeait à peine ; malgré cela, se tenait
debout, agissante et attentive.

Une après-midi, la malade parut éprouver un
moment de calme, d'apaisement ; ses deux filles
se trouvaient seules dans l'appartement, elle fit
signe de lui apporter Rosen. La petite passa son
bras caressant autour du cou de sa mère ; celle-ci
plongea sa main diaphane dans la chevelure
blonde du chérubin, puis elle regarda Mina qui,
comme à l'ordinaire, s'agenouilla près du lit.

Au dehors, la température s'était adoucie, le
soleil brillait. On entendait tous les bruits de la
vie : passants affairés, voitures, clameurs diverses.
Les moineaux, ranimés, pépiaient dans les angles

M. Gragnon : J'ai dit et je répète que je n'ai communiqué les lettres de M. Wilson à personne et j'ajoute que je suis sûr de mon personnel.

M. Gaussergues : N'avez-vous communiqué ces lettres à personne ? Quelqu'un a-t-il pu les voir chez vous ? N'a-t-on pas pu les prendre ?

M. Gragnon : Je répète qu'on n'a pu les prendre. Quant à les voir, il m'est difficile d'être aussi affirmatif.

M. le général de Frescheville : La substitution matérielle des lettres vous semble-t-elle possible ?

M. Gragnon : Je ne puis me l'expliquer.

M. Leydet : Personne ne vous a-t-il sollicité pour la communication de ces lettres ?

M. Gragnon : Personne.

M. Mathé : Vous avez remis cependant diverses lettres à plusieurs ministres.

M. Gragnon : En effet, j'ai remis au ministre de la guerre ces deux lettres Alexis et Berger, plus une troisième de Nadal. J'ai remis une de ces lettres, celle d'Alexis, à M. Rouvier, sur sa demande. J'ai remis à M. Fallières des lettres de M. Thibaudin, sur sa demande. Je considérais comme mon devoir de ne pas révéler moi-même ces faits. Si j'en ai pas parlé avant, c'est que je ne pouvais pas faire accuser ces ministres moi-même.

On m'accuse d'avoir distrait des lettres : je ne les ai distrait que par ordre des ministres.

M. Leydet : Lorsque le parquet vous a signalé l'absence de ces lettres et vous les a réclamés, vous avez dit que vous étiez allé tout simplement les prendre dans votre cabinet. Or, plusieurs de ces lettres étaient chez des ministres où vous avez dû aller pour les reprendre. Pourquoi n'avez-vous pas dit la vérité au parquet ?

M. Gragnon : J'ai dû me rendre en effet chez le ministre, mais je n'ai pas cru avoir à en parler au parquet.

La séance est suspendue.

M. Wilson, qui avait été convoqué pour deux heures et qui s'était rendu à la convocation, n'a pu être entendu par la commission, celle-ci ayant été retenue par les longues dépositions de MM. Rouvier, Fallières et Gragnon.

M. Desmons, président, s'est rendu dans le bureau de la Chambre, où se trouvait M. Wilson et l'a prié, au nom de la commission, de se présenter demain devant elle.

GRÉVY COMPLICE DE WILSON

Le scandale prend des proportions énormes, et hier M. Flourens disait dans les couloirs à M. Clémenceau : « Il faut y couper court. » M. Clémenceau disait à tout venant : « Il est temps d'arrêter ça. »

Trop tard, citoyens ! Depuis le commencement vous n'avez songé qu'à une chose : arrêter ça ! Police, Magistrature, Présidence, Ministère, Chambre, tous les pouvoirs de l'Etat ont travaillé à arrêter ça ; ils ont tenté de supprimer l'action de la justice, d'étouffer l'enquête, puis de la canaliser.

Vous n'avez pu y réussir. Toujours une force mystérieuse a déjoué vos calculs et vous a fait tomber dans vos propres filets.

Aujourd'hui vous êtes forcés d'aller plus loin, de faire un saut terrible dans l'inconnu. On parle d'arrêter M. Goron, sous-chef de la Sûreté, et M. Gragnon, préfet de police, comme les principaux auteurs de la substitution des pièces. M. Wilson ne serait pour suivi que comme complice.

Eh bien ! et M. Grévy ? n'a-t-il pas, lui aussi, trappé dans l'affaire ? Comme dédommagement aux humiliations infligées à la France, aurons-nous l'apre consolation de voir M. Grévy sur les bancs de la police correctionnelle, avec Wilson à sa gauche et la Limouzine à sa droite ?

Impossible, direz-vous, invraisemblable. Quoi ! le chef de l'Etat ! Et pourquoi pas ? La loi est égale pour tous.

Si M. Gragnon parle, si M. Goron dépose, si M. Wilson se défend, la France en apprendra de belles !

Nous avons la conviction profonde que M. Grévy est coupable : il connaissait les agissements de son gendre, c'est incontestable, car M. Grévy n'est pas un imbécile ; il savait comment étaient payés les entrepreneurs de son hôtel, il savait que l'on prenait les meubles au Garde-Meuble, les arbres au Bois de Boulogne ; il abandonnait à son gendre la griffe présidentielle, il n'ignorait pas que le fil télégraphique de Chénonceaux fonctionnait gratuitement ; il en savait bien d'autres !

Et le guano ! Ce n'est pas M. Wilson, c'est M. Grévy qui était l'avocat des Dreyfus ! Si M. Wilson est coupable, M. Grévy n'est pas innocent. Le public en est convaincu et déjà il demande justice.

Une pétition adressée aux Chambres circule dans Paris, de nombreux signataires disent :

« L'inquiétude est dans tous les esprits ; les affaires souffrent et s'arrêtent ; le commerce se plaint ; la nation, profondément blessée de voir ses intérêts confiés à des mains suspectes, réclame la lumière ; le même mot est sur toutes les lèvres : « Il faut en finir. »

« Nous venons, Messieurs, au nom de l'immense majorité des citoyens français, vous dire :

« Il n'y aura pas de repos pour vos électeurs, il n'y aura pas de confiance dans le pays, il n'y aura pas de sécurité pour les affaires, tant que le chef du pouvoir exécutif ne sera pas à l'abri de tout soupçon. »

« La seule solution pour le Président suspecté, c'est la démission volontaire et la comparution, en même temps que son gendre, devant les tribunaux de son pays. »

« La mise en accusation de M. Wilson ne saurait suffire au pays. M. Grévy, s'il a partagé les bénéfices, doit partager le sort de son associé. »

« Après avoir tenté de faire supporter tout le poids de la peine à des agents subalternes, essayera-t-on de restreindre à M. Wilson seul la responsabilité d'actes qu'il n'aurait pu commettre sans la complaisance d'un autre ? »

C'est absolument vrai. Le gendre ne pouvait rien que par son beau-père ; tous deux ont partagé les bénéfices ; qu'ils partagent le châtement.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Tout marche à la débandade. Les républicains eux-mêmes constatent que nous sommes dans un état de désorganisation et d'anarchie qui ne peut se prolonger plus longtemps sans péril pour le pays.

Le Président de la République n'a plus qu'une existence nominative. Sa succession est discutée avec l'apreté d'avidés rentiers se disputant autour d'un moribond.

Le ministère ? On se demande ce qu'il est advenu de lui, de son influence, de son autorité, de son rôle dans ces graves circonstances. La confusion des pouvoirs est mémorable.

Seule la commission du budget continue l'examen du projet ministériel et travaille à le détruire pierre par pierre.

Arriverons-nous en décembre sans que les débats de la loi de finances soient entamés ? Avouons que jamais, sous aucun régime, dans aucun parlement, pareil retard ne s'est vu. La Chambre faillit à son principal mandat : elle trahit la confiance du pays. Or, la commission républicaine, le gouvernement républicain, la majorité républicaine portent tout le poids de cette trahison. Nous n'aurons pas de loi de finances, le parlement devant se séparer le 15 décembre. Le gâchis financier marchant de pair avec le gâchis politique. Quel spectacle pour le pays !

L'AMBASSADE DU VATICAN

Jolie besogne que celle accomplie par la commission républicaine du budget.

M. Flourens soutient la nécessité du maintien de l'ambassade du Vatican, la commission se divise en deux : huit membres pour le maintien, huit contre. Total : seize votants. Or, la commission compte trente-trois républicains. Comme ces dévoués citoyens s'occupent de leur mandat ! Au second tour de scrutin, la suppression est votée par onze voix contre une. Quel changement de front !

FONDS SECRETS

Les fonds secrets défendus par le ministre de l'intérieur avaient été sacrifiés par la commission du budget. Elle a fait amende honorable et voté 800,000 fr. pour les agents secrets de la sûreté générale. Quelle pétardière ! La commission entendra M. Rouvier. Comme le président du conseil doit être enchanté du succès obtenu par le ministre des finances !

QU'ON EN FINISSE !

Qu'on en finisse ! c'est le cri général ; et il n'a rien qui puisse étonner. Pour une fois, la presse républicaine est l'écho fidèle de l'opinion.

On dit que des malversations graves se sont commises dans le gouvernement de la Cochinchine. Il se pourrait qu'une enquête spéciale fût demandée.

M. Yvon de Woestyne a trouvé, pour écarter de la présidence de la République M. de Freycinet, une raison qui a au moins de l'originalité... et de l'actualité.

« ... M. de Freycinet arriverait à l'Élysée comme y est venu son prédécesseur et ami, c'est-à-dire avec sa femme et sa fille célibataire ; la France se verrait donc exposée à un nouveau gendre et nous n'en avons eu que trop d'un seul. C'est là que réellement serait le terrible inconnu. »

M. WILSON CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

M. Wilson, répondant à une troisième convocation, est allé chez M. Athalin. Celui-ci l'a interrogé de nouveau sur les deux fameuses lettres, et, sur sa réponse que les deux textes contenus dans le dossier étaient bien de lui :

— La signature est bien de vous, dit M. Athalin, mais de qui est le corps de la lettre ?

— De mon ancien secrétaire M. Martineau, répondit M. Wilson.

— En êtes-vous bien sûr ? répliqua le juge.

— Absolument sûr.

Le juge sonne ; entre un expert en écriture qui tient des lettres à la main : Ces lettres, dit-il, ne sont pas de M. Martineau, mais d'un autre. — Cet autre secrétaire est entré il y a trois mois au service de M. Wilson.

M. Wilson atterré : Je n'y comprends plus rien !

Farceur ! Quand la Limouzine réclama au Parquet les lettres volées, M. Goron, courut à l'Élysée et là, raconte un député wilsonien, il eut une entrevue avec M. Wilson, et M. Grévy lui-même. Comment faire ? les lettres ont été détruites. M. Wilson est d'avis de nier énergiquement. M. Grévy, lui, trouve qu'il est bien plus simple de recopier, de signer ces lettres qu'il trouve d'ailleurs peu compromettantes. Après un instant de discussion, les lettres sont recopiées, d'après les canevas de la Limouzine, signées de M. Wilson et datées de 1884... sur papier fabriqué en 1885 !

... Par un secrétaire en service depuis trois mois. Ah ! si l'on avait eu M. Martineau sous la main ! mais la faveur de M. Wilson l'a envoyé sous-préfet dans le Midi, le temps pressait, il a fallu en prendre un autre, et puis on ne pense pas à tout !

Dans cette même séance, après l'entrée de l'expert, M^{me} Limouzine, introduit chez M. Athalin, répétait longuement ce qu'elle avait dit aux journalistes qui l'avaient interviewée.

MM. Kléber et Blanchet, fabricants de papier, ont confirmé chez M. Athalin leur première déclaration au sujet du filigrane.

des corniches.

M^{me} Klarz écouta un instant le bourdonnement extérieur, ensuite elle parla d'une voix basse, mais distincte :

— Mina, promets-moi de ne jamais te séparer de ta petite sœur.

— Oh ! maman, comment le pourrais-je ? Non, jamais !

La malade ferma un instant les yeux ; bientôt deux larmes coulèrent lentement sur ses joues.

Corrosives, ces larmes atteignirent le cœur de la malheureuse enfant et le brisèrent.

On entendait le tic-tac de la pendule au milieu des murmures confus de la rue.

— La cassette, dit de nouveau M^{me} Klarz, en ouvrant les paupières.

— Chère maman, Rosen te fatigue, veux-tu que je l'enlève ? reprit Mina avec toutes les caresses de l'affection dans l'accent.

— Non, j'ai si peu de temps...

Elle n'acheva pas.

Alors, la jeune fille prit, dans un secrétaire placé entre les deux fenêtres, une boîte de bois noir, l'ouvrit et la plaça à portée du regard et de la main de sa mère.

La tête de la mourante revêtit la beauté particulière à ceux qui touchent un moment suprême, alors que les souffrances et la lutte de l'organisme sont terminées ; que les nerfs émoussés laissent

au corps un repos précurseur du repos éternel, et à l'âme la liberté des dernières heures.

Elle fit signe à sa fille d'atteindre les objets.

C'étaient des lettres jaunies, un petit bouquet de fleurs artificielles, un sachet, quelques modestes bijoux, des papiers timbrés : actes de naissances et de mariage. Tout l'humble historique d'un modeste ménage.

M^{me} Klarz touchait à tout avec un pâle sourire sur les lèvres ; elle évoquait le passé de jeune fille, dont ses souvenirs lui rendaient le parfum ; puis celui de l'heureuse fiancée, enfin de l'épouse avec ses douleurs et ses joies. Toutes choses si près encore, et pourtant si loin, dont bientôt toute trace aura disparu pour elle !

Rosen suivait des yeux les mouvements de sa mère, sans que son bras quittât sa pose caressante.

Du fond de la boîte, Mina sortit une liasse compacte.

— Si jamais une heure propice... se présentait... souviens-toi... articula faiblement la malade en indiquant du doigt les papiers.

— Ah ! chère, chère maman, je te le promets ! Fatiguée, M^{me} Klarz fit signe d'enlever le coffret, qu'elle suivit longtemps du regard.

Le bras de Rosen vous fatigue, dit tante Marie survenant.

— Pauvre chérie ! aimez-la pour sa mère...

Et la mourante baisa les joues et les cheveux de l'enfant.

La petite, sans comprendre toute la gravité de la situation, quitta sa mère avec regret.

L'épuisement suivit ce moment d'excitation. Le plus souvent la malade fermait les yeux ; quand elle les ouvrait, son regard se fixait tantôt sur ses filles, tantôt sur les objets qui l'entouraient. Lorsque M^{me} Moser arriva vers le soir avec son fils, elle leur sourit. Jean, dans un élan filial, s'agenouilla près du lit, et comme en ce moment M^{me} Klarz tenait la main de Mina, il y joignit la sienne.

— Je vous la confie, dit-elle avec effort, aussi, Rosen.

— La tâche me sera bien douce, répondit-il.

Comme elle essayait de se soulever, sa tête retomba sur l'oreiller.

— Vous l'épuisez, intervint M^{me} Moser, s'approchant vivement.

La mourante essaya un signe négatif, cependant elle abandonna les mains des jeunes gens. Jean ne pouvait retenir ses larmes. Mina paraissait calme, mais de légers frissons couraient sur ses lèvres.

La nuit se passa assez paisible ; le matin arrivé, l'affaiblissement augmentait.

Aux premières lueurs de l'aube, après avoir reçu les dernières consolations de la religion,

M^{me} Klarz s'assoit. Ses amis, remarquant l'altération de ses traits, voulurent éloigner Mina ; celle-ci les regarda de manière à les faire renoncer à toute nouvelle tentative. Assise en face de sa mère, le regard fixé dans une contemplation intense de ses traits chéris, froide et immobile comme une statue, elle éprouvait une de ces désolations infinies dont l'amertume n'est point adoucie par la résignation.

Vers neuf heures, la mourante respira longuement ; projetant autour d'elle un regard déjà obscurci par les ombres de la mort... puis ses lèvres s'agitèrent.

Tous étaient tombés à genoux.

Un ou deux spasmes très légers, les dernières lueurs, et les yeux aimants se fermèrent pour toujours !

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 21 Novembre 1887,

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opérette en 3 actes, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VANNY.

FAILLITE HEMERY, DENRI
 MM. les créanciers de la faillite du sieur Hémerly, ancien négociant à Saumur, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un second dividende de 30/0.
 Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission, le mardi 22 novembre, à une heure et demie du soir, par M. Doussain, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 10.
 (813) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
 Aux enchères publiques,
 Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1887, à une heure du soir, au Moulin-Joly, commune de Saumur, dans une maison occupée par les époux ROGER, cultivateur.

Il sera vendu :
 Armoire, buffets, bois de lits, coffres, tables, chaises, moulin à passer la farine, établi, pendule, courtes, traversins, oreillers, draps, couvertures, Deux vaches, un veau, volailles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.
 Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER
 DE SUITE
VASTE MAISON
 Près l'église de Nantilly,
ÉCURIE ET REMISE
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT
Jolie Maison
 Avec jardin devant et jardin touchant la boire,
 Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.
 S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

A LOUER
MAISON NEUVE
 Très confortable,
 12, rue de l'Ancienne-Messagerie.
 S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (787)

A VENDRE
 En bloc ou séparément
32 BEAUX NOYERS
 D'une exploitation facile.
 S'adresser à M. JAHAN, propriétaire aux Ulmes. (729)

A VENDRE
 DEUX
Devantures de Magasin
 S'adresser chez M. LARDÉ.

Cheval à Vendre
 Pour chasse à courre.
 S'adresser au bureau du journal.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchar.

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.
 S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
 HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
 HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^e concessionnaire :
 PARIS, 8, Boulevard Montmartre.
 EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.
 Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
 PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
 ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limour, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Tissage mécanique et à la main
TOILES EN TOUS GENRES
 FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES
LOCATION DE BACHES
RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements.

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8.
Maison N. DOGUEURAU

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	80 75	86 60	Est	770	770	Obligations.			Gaz parisien	520	518
3 % amortissable	84	85 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1230	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	523 75	527	Est	399	392
4 1/2 % (nouveau)	100 30	100 60	Midi	1156 25	1157 50	— 1865, 4 %	520	519 50	Midi	398	397 50
Obligations du Trésor	106 70	106 80	Nord	1530	1527 50	— 1869, 3 %	407	406	Nord	405	404 50
Banque de France	4260	4230	Orléans	1300	1297 50	— 1871, 3 %	393 50	391 50	Orléans	399 75	398 50
Société Générale	452 50	451 25	Ouest	866 25	865	— 1875, 4 %	512	512	Ouest	396	397 50
Comptoir d'escompte	1028 75	1024 80	Compagnie parisienne du Gaz	1297 50	1297 50	— 1876, 4 %	511	511 25	Paris-Lyon-Méditerranée	398	395 75
Crédit Lyonnais	558 75	552 50	Canal de Suez	1987 50	1992 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	393 50	393 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1367 50	C. g. Transatlantique	523 75	522 50	Obligations communales 1879	479	477 50	Paris-Bourbonnais	584	583 50
Crédit mobilier	315	303 75	Russe 5 0/0 1870	99 25	98 75	Obligat. foncières 1879 3 %	474	478	Canal de Suez	397 50	397
Canal Intér.-Panama	305	293 75				Obligat. foncières 1 83 3 %	382 50	382 50	Panama 6 0/0	397 50	390

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 36	3 05	5 42	11 7							
Saumur(état)	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»							
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	»	Nantilly	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»							
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	»	Montreuil(a)	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»							
Brézé-s.-Cyr	7 17	8 58	11 1	»	4 40	8 56	»	— (dép.)	8 59	12 59	2 13	4 06	6 38	11 47							
Montreuil(a)	7 21	9 02	11 15	»	4 55	9 08	»	le Vaudelmay	9 10	13 10	»	4 17	6 51	»							
— (dép.)	7 34	9 15	11 28	»	5 08	9 21	»	Baugé	9 20	13 20	»	4 28	7 02	»							
Thouars	7 38	9 19	11 32	»	5 12	9 25	»	Doué	9 27	13 27	»	4 35	7 09	»							
Loudun	7 42	9 23	11 36	»	5 16	9 29	»														
Poitiers	7 46	9 27	11 40	»	5 20	9 33	»														

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 35			
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 49	6 13	10 05			
Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 32					
St-Clément	7 26	9 24	12 24	4 07	6 39					
St-Martin	7 33	9 31	12 31	4 14	6 46					
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24			
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30			
Varennes	3 05	7 29	9 17	12 27	4 01	6 30				
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	13 05	4 47	7 20	10 40			
Langeais	4 26	8 59	10 49	13 33	5 16	7 59	11 10			
Tours	5 05	9 42	11 05	14 06	5 55	8 43	11 48			

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05	
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 48	5 23	
Langeais	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 43	
Jumelles	8 09	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	5 57	
Baugé	8 33	2 19	8 18	Langeais	8 34	11 57	6 27	
Clefs	8 51	2 30	8 37	Vivry	8 39	12 17	6 37	
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44	

M. Ailhaud a entendu ensuite M. Laroche-Joubert, député, qui a déclaré que la déposition de M. Gallet-Blanchet ne pouvait pas être mise en doute.

M. WILSON ET LE CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Le journal *Paris* a signalé encore un fait nouveau. Voici l'indication qu'il fournit à la commission d'enquête :

« La commission d'enquête pourrait demander à M. Wilson combien il paie à la direction des chemins de l'Etat les dix ou douze permis temporaires en première classe qui lui sont délivrés chaque année, sous la rubrique « mission agricole » et qu'il distribue aux agents de la *Petite France* et à des voyageurs de commerce chargés de procurer des abonnements à son journal.

« M. Wilson pourrait sans doute aussi lui expliquer combien il paie aux chemins de fer de l'Etat les permis en première classe pour un seul voyage, qu'il se fait aussi délivrer pour les crieurs de son journal.

« Si la commission d'enquête entendait MM. Bourie, directeur de la *Petite France* de Tours, Hallez et Garnier, inspecteurs du journal, Maffray, correspondant à Saintes, Michelin, correspondant à Niort, Mouillien, correspondant à Angers, Richard, huissier, correspondant à La Rochelle, Ausquier et Foucher, rédacteurs à Poitiers, elle acquerrait la certitude que, de ce côté encore, l'Etat a subi des pertes considérables provenant d'un abus de pouvoir.

« Nous tenons, pour notre part, à la disposition de la commission, une carte permanente ayant servi à un rédacteur de la *Petite France*. »

LE GÉNÉRAL LE FLO

Le général Le Flo, dont nous avons annoncé la mort, a été emporté par la longue maladie dont il était la proie depuis longtemps. Admirablement soigné par sa fille, il a été victime de la gangrène qui s'était développée dans une de ses jambes.

Le général Le Flo, né le 2 novembre 1804, à Lesneven (Finistère), après avoir passé par Saint-Cyr, gagna rapidement et brillamment ses grades en Afrique. Il se signala surtout à la prise de Constantine. Mais lorsqu'il fut parvenu au grade de général, il se consacra plus spécialement à la politique et à la diplomatie.

Il fut une première fois élu représentant du peuple à la Constituante en 1848, mais une mission qu'il remplissait en Russie le tint éloigné de la Chambre jusqu'au mois d'avril 1849. L'opposition qu'il fit ensuite à la politique napoléonienne lui valut d'être arrêté et exilé au coup d'Etat.

En 1870, le général Le Flo fut le premier ministre de la guerre de la République. Il fit partie, en cette qualité, du gouvernement de la Défense nationale et quitta ce poste après la répression de la Commune.

Il fut quelques mois après nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg où il resta jusqu'en 1879.

Les rapports du général Le Flo avec le gouvernement russe ont toujours été des plus cordiaux. Les sympathies qu'il avait à la cour et dans la famille impériale facilitèrent sa tâche et il put mener à bien plusieurs affaires importantes, notamment plusieurs traités de commerce ou conventions.

Depuis qu'il avait été remplacé en Russie par le général Chanzy, en 1879, le général Le Flo était rentré dans la vie privée. Il sortit brusquement de sa retraite, il y a quelques mois, pour montrer, pièces en mains, que l'Allemagne avait voulu déclarer la guerre à la France, en 1875, et qu'elle n'avait été arrêtée que par l'intervention de la Russie et du czar Alexandre II.

Cette divulgation eut un grand retentissement en France et à l'étranger.

Le général Le Flo était grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 5 novembre 1877.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 17 novembre.

Nos rentes ont subi depuis huit jours une assez forte dépréciation. Notre 3 0/0 finit à 80.50; le 4 1/2 0/0 à 106.50.

Le Crédit Foncier s'échange à 1,357. Dans sa dernière séance le conseil d'administration a autorisé pour 17,422,555 fr. de nouveaux prêts dont 5,273,400 fr. en prêts fonciers et 11,839,155 fr. en prêts communaux.

La Société Générale dont la situation est toujours très favorable malgré la pénurie d'affaires se maintient à 451.25. Son compte de profits et pertes au 31 octobre s'est accru de 296,843 fr. 45.

La Banque d'Escompte entraînée par la baisse de l'Italie dont on a tort de croire cet établissement chargé recule à 452.

Les Dépôts et Comptes Courants sont très fermes à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Les polices A B de l'Assurance Financière gardent une bonne tenue et un marché très actif.

Le Crédit Lyonnais fléchit encore et perd 10 fr. à 555.

L'action de Panama sous le poids des vendeurs a découvert et rétrogradé à 280. M. de Lesseps vient d'adresser à ses actionnaires et obligataires une lettre qui vaut assurément mieux pour leur tranquillité que toutes les circulaires adressées par les syndicats dont l'intérêt ne paraît pas être le même que celui des actionnaires sérieux.

Nos prévisions se réalisent sur les obligations de la Compagnie Transatlantique; elles perdent 3 fr.

Nos actions et obligations de chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

QUE VA FAIRE LA COUR D'ANGERS ?

M. Rochefort, dans sa déposition devant la commission d'enquête, a, l'autre jour, allégué à la charge de M. Wilson un fait des plus graves qui ricoche jusqu'à la Cour d'Angers. Nous avons cru devoir le passer sous silence, d'abord parce qu'à nos yeux ce doit être une abominable calomnie, ensuite parce qu'il nous semblait inutile de

soulever de pareilles discussions au siège même de la Cour. Le *Patriote de l'Ouest* n'a pas cru devoir être aussi discret et a inséré l'allégation tout au long dans ses colonnes.

Cette publication crée à la Cour une situation délicate dont elle tiendra sans doute à se dégager promptement et catégoriquement.

Voici les noms des magistrats qui ont rendu l'arrêt du 1^{er} mai 1886, signalé par M. Rochefort: MM. Forquet de Dorne, premier président; Mérot, Aubry, Damont, de Montluc.

TEMPÉRATURE. — Grand changement depuis vingt-quatre heures. La pluie survenue dans l'après-midi et la nuit dernière a complètement modifié la température. De 5 degrés au-dessous de zéro hier matin, le thermomètre s'élève aujourd'hui (midi) à 10 degrés au-dessus.

Angers-Musical donne le portrait de M. Justin Née, directeur des théâtres d'Angers, Saumur et Cholet. Ce portrait est accompagné d'une note biographique que nous reproduisons avec plaisir.

NOS ANCIENS ARTISTES

La *Revue et Gazette des Théâtres* annonce le succès à Bordeaux, dans les *Dragons de Villars*, de M. Bailly, le sympathique premier ténor de la troupe de l'an dernier.

Le même journal constate également celui de M^{lle} Dulac dans le rôle de Georgette.

M. Goffoël vient de débiter à Marseille dans *Si j'étais Roi* / D'après les journaux de cette ville, l'excellent artiste aurait réussi.

LA LOTERIE DE NICE

Pour donner satisfaction à un assez grand nombre de nos abonnés inquiets des retards apportés au tirage de cette loterie, nous publions la lettre ci-après, que M. le maire de Nice vient d'adresser à la *France militaire*.

Comme on le verra, les bruits répandus dans le public, par quelques-uns de nos confrères, n'ont heureusement rien de fondé; les détenteurs de billets n'ont donc qu'à attendre patiemment le tirage.

« Nice, le 14 novembre 1887.

« Monsieur le Directeur,

« L'interruption des tirages de la loterie de Nice n'a pas d'autre cause que la difficulté de placer les billets, dont le plus grand nombre reste encore.

« Mais, comme cet état de choses menaçait de se prolonger, et sur les réclamations de nombreux intéressés, le gouvernement vient de prendre un arrangement avec le Crédit Foncier de France, dans le but de liquider la loterie de Nice, ainsi que les autres loteries qui se trouvent dans le même cas. Cette décision sera certainement accueillie avec satisfaction par tout le monde.

« Le tirage définitif aura donc lieu très prochainement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

« Le maire de Nice. »

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 20 novembre 1887, à 1 h. 1/2,
288^e CONCERT POPULAIRE (5^e de l'abonnement)
Programme

Océan, 2^e symphonie en ut majeur. — Allegro maestoso. adagio, allegro, adagio, scherzo, adagio-allegro con fuoco (Antoine Rubinstein); 1^{er} audition à Angers.

Réverie (Schumann). — Menuet (Boccherini).
PAYSAGES BRETONS, d'après Briseux, (extrait) n^o 3, à Marie endormie (J.-G. Ropartz), inédit, 1^{re} audition.

RIGODON DE DARDANUS (Rameau).
LES WILLIS, scène fantastique (Edouard Garnier), 1^{re} audition.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Si vous loussez, ne prenez que du

ZAN

le meilleur et le plus agréable des *Reglisses*.

Le bâton : 5, 10, 15 et 20 centimes.

Les Pastilles de ZAN

à 30 et 50 centimes la boîte.

En vente chez DOUENEL — ÉPICERIE CENTRALE — 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n^o 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils :

A Saumur, samedi 26 novembre, hôtel de

Londres, de 9 heures du matin à 7 heures du soir ;

A Chinon, le 27, hôtel de France ;

A Tours, les 28 et 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

RHUM CARDINAL

1^{re} MARQUE MARTINIQUE

83, quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.

Bonnes conditions.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 19 novembre,

La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE P. ACHARD

Vendredi 18 Novembre 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. Frédéric ACHARD, du Gymnase ; — M^{me} ANDRINI, du Gymnase ; — M^{lle} H. BECKER, de la Porte-Saint-Martin ; — M. MONTLOUIS, du Gymnase ; — M. LANDRIN, de l'Ambigu ; — M. RAMEAU, de l'Odéon.

Le plus grand succès du théâtre du Gymnase

LA COMTESSE SARAH

Pièce en 5 actes, de M. GEORGES OHNET, auteur du *Mattre de Forges*.

Le général de Canalheilles MM. Montlouis.
Le colonel Merlot Landrin.
Frossard Achard.
Pierre Sévère Rameau.
Pompéran Reigers.
Adhémar Decoudun.
Joseph Deligny.
Miss O'Donnor M^{me} Andrini.
Blanche de Cygne Cassiohy.
M^{me} de Pompéran Lacroix.
Madeleine Merlot Becker.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Faust

De toutes les femmes créées par le génie de Goethe, c'est Marguerite qui a été la préférée de son cœur. Son nom a ravi le monde, et sa blonde et pâle figure l'a attiré vers elle par un charme irrésistible. Son amour simple, confiant, résigné, nous touche, soit que nous écoutions la jeune fille, au jardin, interrogeant ses sensations, soit que nous la voyions pleurer ses faiblesses à la porte du sanctuaire, soit que nous l'entendions, dans le cachot, chanter l'hymne de la rédemption. Sa popularité est venue de ce que la femme a vu en elle la vivante image des misères de sa destinée; les joies, les souffrances, les illusions et les repentirs des filles obscurément tombées, se sont fixés dans sa légende, et l'immortalité de Marguerite est celle de la douleur et de la pitié. Aussi les poètes l'ont célébrée, les peintres l'ont fixée sur la toile et les musiciens dans leurs chants lui ont donné une existence aérienne. Berlioz et Gounod lui doivent leurs plus belles inspirations, et dans le *Faust* de ce dernier compositeur, le rôle de Marguerite est d'une beauté achevée.

Dans ce chef-d'œuvre si original, nous retrouvons les principales qualités qui distinguent le gé-

nie de Gounod : la vérité et l'expression dans les récitatifs, le naturel et la puissance vigoureuse du rythme dans les chœurs, la suavité et la tendresse des mélodies, l'élégance de l'harmonie, la profondeur des pensées et la richesse d'effets de l'instrumentation.

Rappelez-vous le duo du premier acte entre Mephisto et Faust, si chaleureux, le chœur des vieillards d'une naïveté charmante, la ronde du *Veau d'or* à l'ironie mordante, le jardin de Marguerite qui est un joyau sans pareil, le trio et le finale du cinquième acte, si émouvants, et vous restez émerveillés de cette souplesse et de cette fécondité que jamais le faux goût n'a entachées.

L'interprétation a été bonne dans son ensemble. M. Bousse, dont l'organe est énergique et vigoureusement timbré, a été remarquable dans le rôle de Mephistophélès, et il a remporté un double succès comme acteur et comme chanteur. Son jeu a eu le naturel, la désinvolture et les jeux de physionomie qui conviennent à ce personnage. Dans la ronde du *Veau d'or*, qu'il a dite d'une voix mordante et avec une expression railleuse, il a été bissé et chaleureusement applaudi, ainsi que dans la sérénade : *Vous qui faites l'endormie*.

M. Delmas, qui a joué le rôle de Faust, a chanté avec goût, et il s'est montré tour à tour rêveur ou passionné. Il a dit avec âme et expression la romance : *Salut, demeure; ses sons de tête ont été*

ravissants dans certains passages.

M. Delvoe, chargé du rôle de Valentin, s'y est montré chanteur habile et artiste consciencieux. Dans le choral des épées, et surtout dans la scène du duel, il a été excellent.

La nouvelle prima donna, M^{lle} Fincken, a joué avec talent le rôle de Marguerite et elle l'a chanté avec une expression charmante. Elle est bonne musicienne et si sa voix manque d'ampleur dans le registre grave, de sonorité dans le médium, du moins elle est très étendue. Elle a rendu avec une grande vigueur et à pleins poumons la phrase : *Anges radieux*, et toute la salle a demandé avec enthousiasme le morceau tout entier. M^{lle} Fincken, sans accuser le moindre effort, a dit à nouveau cette belle scène en redoublant d'expression dramatique.

M^{lle} Doux a été ravissante sous le costume de Siebel; elle a bien chanté l'air : *Portez-lui mes aveux*, qui a été payé d'une gerbe de fleurs. M^{lle} Lelong a prêté son talent sympathique à la figure maniérée de dame Marthe.

L'orchestre a été comme toujours à la hauteur de sa tâche, mais aujourd'hui nous sommes obligés de passer les chœurs sous silence.
